



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016

Présents-es : M. Raphael PRINA, Président

Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN et Prisca WASEM

MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-président), Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON

Secrétaire : M. Jacques NIERLE, Secrétaire général

Conseil administratif : M. Yves Marie TRONO, Maire

MM. Christian GORCE et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs

Excusés : M. Antoine MELO, Mme Célia BLATTER BARROS DA SILVA

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI (sur enregistrement)

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 17 mars 2016	2
1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 17 mars 2016	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 octobre 2015.....	2
2. Divers	3
a) Bureau du Conseil municipal – période 2015 /2016	3
b) Démission de M. Antoine Melo	3
c) Visite du Musée des Chevaliers de Malte : le vendredi 29 avril 2016 à 19h	4
C. Rapport de commissions.....	4
1. Rapport de la commission Environnement et Développement durable relatif au projet «Nouvelles Graines» .	4
D. Propositions de l'Exécutif	4
1. Projet de délibération N°03-2016 : Création d'une fondation d'intérêt public communal pour le logement à Perly-Certoux	4
2. Projet de délibération N°04-2016 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'319'000.- pour des aménagements routiers sur la route de Certoux, tronçon route de Base – tennis	5
3. Présentation des comptes communaux 2015	7
E. Communications de l'Exécutif	10
1. Divers	10
a) Changement de comité du Football Club de Perly-Certoux	10
b) Toboggan aquatique.....	10
c) Réponses aux questions individuelles de la dernière séance du Conseil municipal.....	12
d) Information sur les éco-points en vue d'une délibération	12

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

e) Programme de la fête du Printemps	13
f) Espace public au bord de l'Aire	13
F. Propositions individuelles & questions	13
1. Travaux d'aménagement routier à Perly	13
2. Bancs à la patinoire.....	13
3. Moratoire sur les chantiers privés sur les nouvelles routes	13
4. 30km/h sur la route de Certoux.....	14
5. Bancs aux arrêts de bus provisoire	14
6. Couvert du tennis	14

Le Président, M. Prina souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue Yves-Marie Trono, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Christian Gorce. Il excuse les absences de M. Melo et de Mme Blatter Barros da Silva.

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 17 mars 2016

P. 2, 1^{ère} phrase, sens contraire: (...) *cette visite sera suivie d'un échange informelle (...)*

P. 4, 1^{er} paragraphe, dernière phrase, modifier : (...) *en imaginant **plusieurs** demandeurs fictifs* au lieu de *4 demandeurs fictifs*

P. 4, 3^e paragraphe, 2^e phrase, ajouter : (...) *au Conseil municipal, et **en fonction** du temps passé au Conseil municipal ou dans un comité d'association.*

P. 4, 3^e paragraphe, dernière phrase, sens contraire : (...) *le critère le plus ~~objectif~~ **subjectif***

P. 5, avant dernier paragraphe, supprimer le s : (...) *un prix **préférentiels** (...)*

P. 8, dernier paragraphe, accord du verbe : *M. Delaude se ~~faire~~ **fait** confirmer (...)*

P. 11, 7^e paragraphe, dernière phrase, préciser le sens : *Le souhait est que ce potager devienne ~~commun~~ **ouvert à tous les habitants de la commune.***

P. 11, 12^e paragraphe, avant-dernière phrase, préciser : (...) *inscrit dans un processus de développement **durable.***

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016 est accepté par treize voix « pour », aucune voix contre et trois abstentions.

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 17 mars 2016

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2016 est accepté par treize voix « pour », aucune voix contre et trois abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 octobre 2015

Le Président rappelle qu'un document a été remis aux Conseillers municipaux sur l'objet du vote.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe directement au vote.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 octobre 2015 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Divers

a) Bureau du Conseil municipal – période 2015 /2016

Le Président informe qu'en vue de la prochaine séance du Conseil municipal, les deux listes doivent présenter des candidatures pour le Bureau du Conseil, qui sera élu lors de cette séance pour la période allant du 1er juin 2016 au 31 mai 2017. Le Bureau comprend une Présidence, une Vice-présidence, un membre et un secrétaire, poste assumé par M. Nierlé. Les candidats doivent s'annoncer à leur responsable de liste pour être élus lors de la prochaine séance.

b) Démission de M. Antoine Melo

Le Président lit le courrier de démission envoyé par M. Melo à la Mairie le 3 avril 2016 :

Monsieur le Maire, cher Yves Marie,

Membre du conseil municipal de la commune depuis les élections du 13 mars 2011 et chargé des questions liées au développement durable, je souhaite aujourd'hui me retirer de ces fonctions.

En effet, certaines divergences de points de vue ne me permettent plus d'exercer ces fonctions avec la motivation et la diligence requise. Tant au sein du Conseil, des commissions que sur les votations, je peine vraiment à comprendre les points de vue et suis totalement démuni pour m'y opposer; face également aux remarques sur les réfugiés, frontaliers ainsi que sur la fonction publique, je ne crois pas être en mesure d'influer sur une vision souvent contraire à mes convictions les plus profondes: raison de ma décision.

Je vous adresse ainsi ma démission, effective à compter du 22 avril, soit le lendemain du prochain conseil où je serai présent pour répondre aux éventuelles questions. Je laisserai à la Mairie les documents relatifs aux dossiers sur lesquels je travaillais et prendrai les dispositions nécessaires pour transmettre toutes informations utiles à mon/ma successeur.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel communal pour leur fabuleux travail et pour la confiance qui m'a été témoignée durant ces quelques années et souhaite beaucoup de succès à l'équipe en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher Yves Marie, l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Antoine Melo

Le Président signale que M. Melo est malheureusement malade ce soir. Au passage, il signale que les démissions du Conseil municipal doivent être annoncées au Service des votations de la Chancellerie d'Etat, et pas à la mairie, sauf pour information.

Le Président rappelle que M. Melo fait partie de plusieurs commissions et préside celle de l'Environnement et Développement durable. Mme Bénédicte de Raemy remplacera M. Melo et sera assermentée dans un mois. Il y a donc une vacance d'un mois à la Présidence de cette Commission de l'Environnement alors qu'il est nécessaire qu'elle se réunisse. Le Président propose une présidence ad intérim pour cette période. Il demande qui s'annonce, en suggérant que ce soit quelqu'un de l'Alternative.

M. Gaudin annonce que l'Alternative discutera en son sein et avec Mme de Raemy de ce qui se passera à partir du prochain Conseil municipal. S'agissant ici d'un remplacement d'un mois, c'est égal qui prendra cette présidence a.i. Deux rapports doivent être remis par cette Commission.

M. Cheyroux se propose pour la présidence a.i.

A l'unanimité des membres présents, Christian Cheyroux est élu président a.i. de la Commission Environnement et Développement durable.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Visite du Musée des Chevaliers de Malte : le vendredi 29 avril 2016 à 19h

Le Président rappelle cette visite du Musée, d'une durée d'une heure, pour laquelle 14 Conseillers municipaux se sont annoncés. Certains membres du Conseil municipal de Bardonnex rencontreront ensuite les Conseillers de Perly-Certoux lors d'un apéritif informel.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la commission Environnement et Développement durable relatif au projet «Nouvelles Graines»

M. Gaudin rappelle le mandat donné à la Commission, de confirmer l'accord de principe donné par le Conseil municipal de mettre à disposition une partie de la parcelle no 758 à cette association.

M. Gaudin précise que deux modifications sont à faire sur le rapport : le numéro de la parcelle, qui est bien 758 (et non 757) ; enfin, le paragraphe de conclusion englobera la dernière phrase du paragraphe d'au-dessus.

Il indique que la Commission a donc rencontré les membres de l'association « Nouvelles Graines », dont deux sont des fils de Conseillers municipaux, René Gisiger et Philippe Roux, qui ont expliqué le détail de leur projet. Les membres de la Commission ont été emballés par le projet et sont donc unanimement favorables à ce qu'une partie de parcelle leur soit attribuée.

M. Delaude regrette que la présentation du projet de l'association qui a été remise à cette séance, ne l'ait pas été lors de la dernière séance, ce qui aurait permis au Conseil d'avoir plus vite une bonne idée de ce projet.

MM. Gaudin et Gorce prennent acte et précisent que les choses se sont faites dans la précipitation. M. Gorce souligne que le document présenté ce soir n'existait pas lors de la dernière séance, par ailleurs, l'association a pu préciser certains aspects de son projet suite aux discussions du dernier Conseil.

Mme Wasem relève qu'effectivement, le projet présenté la dernière fois n'a rien à voir avec le projet soumis ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président met la conclusion du rapport aux voix.

A l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission Environnement et Développement durable est accepté, qui propose la mise à disposition à l'association « Nouvelles Graines » d'une partie de la parcelle no 758 propriété de la commune, sis dans le parc Quédan – partie suffisante pour la création de jardins potagers communautaires d'environ 100 m2. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches afin d'établir un contrat d'utilisation pour jardins potagers communautaires avec l'association « Nouvelles Graines ».

D. Propositions de l'Exécutif

1. Projet de délibération N°03-2016 : Création d'une fondation d'intérêt public communal pour le logement à Perly-Certoux

Le Président rappelle que ce sujet a été discuté la dernière fois.

M. Savigny souligne qu'il s'agit de l'étape de la décision formelle du Conseil municipal sur la création d'une Fondation immobilière communale, qui permettra ensuite de transmettre le dossier à l'Etat pour qu'un projet de loi soit déposé auprès du Grand Conseil. La Fondation immobilière résultera de la mise en vigueur de cette loi, qui créera cette Fondation de droit public.

M. Delaude revient sur l'art. 7 qui porte sur la composition du Conseil de fondation. La dernière fois, il avait été mentionné 7 membres de ce Conseil, il demande pourquoi l'art. 7 ne fait pas clairement mention que le Conseil de fondation comprend 7 membres.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny répond qu'il s'agit d'un maximum de 7 membres : soit, au maximum, trois membres désignés par le Conseil municipal, trois membres désignés par le Conseil administratif et un membre du Conseil administratif. Répondant à M. Delaude sur l'élément qui ferait que le Conseil de fondation ne compterait que 5 membres ou que 3 membres, M. Savigny indique que cela dépend du choix des organes de désignation. Le Conseil municipal a le choix du nombre, puisqu'il est indiqué à l'art. 7 qu'il désigne « de 1 à 3 membres », et il a le choix des personnes qu'il désigne.

M. Simon, appuyé ensuite par M. Delaude, revient sur le libellé du PV de la séance précédente, p. 3, 4^e paragraphe avant la fin, qui indique bien le nombre de 7 membres: *M. Delaude prend connaissance que le Conseil de Fondation compte 7 membres et non trois, comme il le pensait.* Il faut corriger par *M. Delaude prend connaissance que le Conseil de Fondation compte jusqu'à 7 membres et non trois, comme il le pensait.*

Concernant l'entrée en charge et la durée du mandat des membres du Conseil de fondation, prévue sur une période similaire à celle d'une législature, M. Savigny confirme à M. Mouton que ce ne sera pas possible lors de la première période de fonctionnement de la Fondation, mais que ce premier mandat se terminera avec cette législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, qu'il fait voter comme suit :

CREATION D'UNE FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A PERLY-CERTOUX DENOMMEE « FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE PERLY-CERTOUX » (FCIPC)

Vu les projets de constructions immobilières en cours et à venir sur le territoire communal.

Vu l'intérêt de disposer d'une structure spécifique et autonome pour domicilier et gérer les immeubles construits par la commune.

Vu le suivi du projet par la commission ad hoc « Maison de la douane » et de son rapport du 8 mars 2016 proposant la création d'une fondation communale immobilière de droit public, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mars 2016.

Vu le projet de statuts annexé au rapport de la commission ad hoc « Maison de la douane » présenté et accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mars 2016.

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 17 septembre 2009, 19 juin 2014, ainsi que du 17 mars 2016.

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix pour

1. *De créer la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Perly-Certoux.*
2. *D'approuver les statuts, lesquels feront partie intégrante de la présente délibération.*
3. *De demander au département présidentiel de préparer le projet de loi y relatif.*

2. *Projet de délibération N°04-2016 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'319'000.- pour des aménagements routiers sur la route de Certoux, tronçon route de Base – tennis*

M. Trono rappelle que le projet a été présenté lors de la présentation de la Feuille de route du Conseil administratif avec la mention qu'une autorisation de construire en force, reportée déjà deux fois, ne peut plus l'être, le projet devant démarrer en juin 2016. Il est donc présenté simultanément au vote.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono présente un plan du tronçon concerné. Il s'agit de refaire la route, d'y mettre des places de stationnement alternées, afin de réguler la vitesse sur ce tronçon. La création de 42 places de stationnement est aussi dictée par l'utilisation du couvert de Certoux pour des manifestations, mais elles pourront être utilisées aussi par les habitants. Une surélévation de la chaussée est prévue, aussi en vue des inondations millénaires qui peuvent survenir de l'Aire. La première partie du tronçon sera revêtue de phono-absorbant jusqu'au chemin des Marsins, car il y a des habitations riveraines, mais pas la suite du tronçon.

L'évaluation des travaux est de CHF 1'319'000.-, chiffres repris de travaux similaires pour avoir une enveloppe globale. Par la suite, un appel d'offres sera lancé et les travaux pourront commencer.

A M. Gisiger qui demandait si un report des travaux était envisageable compte tenu des concerts de Rock en l'Aire au Couvert, prévu les dimanches de fin mai à mi-juillet, M. Trono répond que le début des travaux est fixé à juin 2016 et ne peut être reporté, l'autorisation étant échue après cette date.

A M. Delaude, qui s'enquiert du régime des parkings, M. Trono répond qu'il n'est pas défini. La commune doit définir la durée du stationnement trois mois avant la fin des travaux.

M. Bédert demande si le tennis sera accessible pendant les travaux, M. Trono répond par l'affirmative. Au pire, d'autres accès au tennis seraient possible.

M. Trono indique que la durée des travaux prévue est d'une année.

M. Simon demande jusqu'où ira l'éclairage public. M. Trono répond que les mêmes candélabres posés à Certoux iront jusqu'au tennis.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 1'319'000.- POUR DES AMENAGEMENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE DE CERTOUX, TRONÇON ROUTE DE BASE – TENNIS

Vu la politique communale en faveur d'une amélioration de la qualité de l'espace public, répondant ainsi aux préoccupations actuelles de la collectivité pour un environnement plus convivial.

Vu la nécessité de compléter les aménagements routiers dans le village de Certoux, en l'occurrence depuis la route de Base jusqu'aux tennis.

Vu le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.- destiné aux travaux d'aménagement d'une zone 30 km/h à la route de Base sur le tronçon compris entre le chemin de Foulon, la route de Certoux et le chemin du Pont voté par le Conseil municipal le 17 septembre 2009, approuvé le 11 novembre 2009 par arrêté du Conseil d'Etat.

Vu le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- destiné aux travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux voté par le Conseil municipal le 19 novembre 2015, approuvé le 8 février 2016 par arrêté du Conseil d'Etat.

Vu le dossier de requête en autorisation de construire accordé par le département de l'urbanisme (DU) le 3 juin 2013, puis prolongé jusqu'au 3 juin 2016.

Vu le mandat confié par l'Exécutif au bureau d'ingénieurs civils Camen et Rutschi, puis au bureau BCPH, pour l'étude du projet de l'aménagement de ce tronçon de la route de Certoux.

Vu l'estimation du coût des travaux précités établie par le service technique, annexée à la présente délibération.

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 16 juin 2011, du 20 septembre 2012, du 20 juin 2013 et du 19 novembre 2015.

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres « e » et « m », et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril, sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix pour

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'319'000.- pour les travaux d'aménagement pour les aménagements routiers sur la route de Certoux, tronçon route de Base – Tennis.*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue sous la rubrique 62.501 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir la dépense prévue de CHF 1'319'000 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331, de 2017 à 2046.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1 ci-dessus.*

3. Présentation des comptes communaux 2015

M. Savigny rappelle les différents documents envoyés pour préparer cette séance. Le compte de fonctionnement est le plus important, représenté par les pages 1 à 7 de ces documents. Dans les commentaires sont indiquées toutes les informations nécessaires à la compréhension du contenu et aussi des différences qui peuvent exister entre ce qui était prévu dans le budget 2015 et ce qui figure effectivement dans les comptes. Il peut y avoir des économies représentées par des chiffres négatifs en bleu, et des excédents de charges, qui sont représentés en rouge. Ces éléments sont donnés même si la ligne budgétaire globale n'est pas dépassée.

M. Savigny passe en revue le compte de fonctionnement rubrique par rubrique et invite les Conseillers à lui poser des questions en cas de besoin.

Rubrique 05.310/ Fourniture de bureau & information: M. Cheyroux demande la signification de RAPAF. M. Savigny répond que c'est l'abréviation du Rapport administratif et financier, qui n'a pas été édité, donc c'est une économie.

Rubrique 05.330 / Amortissement patrimoine financier : Mme Maytain demande ce que veut dire « reprise créances douteuses des restaurants scolaires ». M. Savigny répond que la commune s'occupe de récupérer les créances dues aux restaurants scolaires, à la place des restaurants scolaires. Si la commune n'y parvient pas, la créance est perdue et disparaît comme charge.

Rubrique 08.301 / Traitements du personnel : M. Cheyroux demande qui est le personnel indiqué. M. Savigny répond qu'il s'agit en partie des concierges. Le coût du personnel est réparti entre les différentes fonctions dans les comptes en fonction du temps qu'il doit consacrer aux tâches attribuées.

Rubrique 08.314 / Entretien des immeubles par tiers: Mme Bowman veut connaître la raison d'une si grande différence entre le budget et les charges réelles. M. Savigny que ce dépassement est dû au remplacement d'une personne en arrêt maladie, comme cela avait été expliqué lors du Conseil du 24 septembre 2015. Mais, cette situation a aussi généré des produits pour la commune puisqu'elle a touché des indemnités d'assurance par rapport à ces arrêts.

Rubrique 14.332 / Incendie et secours - Amortissement complémentaire : M. Savigny attire l'attention sur la création de cette ligne « 332 Amortissement complémentaire » dans plusieurs rubriques, pour inscrire dans les comptes la volonté du Conseil municipal d'amortir certains postes, prévue dans la délibération prise en décembre 2015. M. Savigny indique que ces dépassements ne devront pas faire l'objet d'une nouvelle délibération, au contraire d'autres dépassements qui surviendraient en cours d'année et qui feront alors l'objet d'une délibération soumise au Conseil municipal.

Rubriques 21.331 / Amortissement patrimoine admin. & 21.332 / Amortissements complémentaires : M. Savigny explique que les amortissements complémentaires votés à la fin de l'année 2014 pour plus de 2 millions ne figuraient ni dans le budget initial 2014 ni dans le budget 2015, puisque celui-ci avait été voté avant la décision du Conseil municipal d'accepter ces amortissements complémentaires. Dès lors, l'enregistrement des amortissements

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

complémentaires dans les comptes 2014 a eu pour conséquence une diminution du montant des amortissements sur les investissements concernés dès 2015. C'est ce qui explique, en grande partie, l'écart positif constaté sur la ligne 21.331, entre les comptes et le budget 2015. Une autre explication concerne un bouclage de crédit, qui a un impact sur le montant des amortissements de cette ligne. En effet, lorsque le crédit est bouclé, le montant de l'amortissement est calculé sur les coûts effectifs basés sur la réalité de l'investissement, alors que celui-ci est calculé, lorsque le crédit est ouvert, sur le montant figurant dans la délibération.

Rubrique 62.331 / Routes communales – Amortissements patrimoine administratif : M. Savigny précise qu'ici, les amortissements ordinaires sont supérieurs à ce qui avait été prévu au budget car la commune a débuté l'amortissement de la route de Certoux entre la route de Lully et le ch. du Pont pour CHF 117'000.- en 2015.

Rubrique 71.452 / Protection des eaux – Participation aux frais des communes : M. Savigny signale que cette ligne apparaît pour la première fois, puisqu'elle est liée aux recettes que la commune reçoit du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), nouvellement créé, pour l'utilisation des collecteurs du réseau secondaire.

Rubrique 90.330 / Impôts Perte sur débiteurs : M. Savigny souligne que ce compte 330, pour suivre les prescriptions du Service de surveillance des communes, n'enregistre pas seulement les pertes sur les débiteurs fiscaux de la commune mais également la variation des provisions sur les risques de perte sur débiteurs et la variation des provisions pour les risques d'évaluation des recettes fiscales, les recettes fiscales 2015 enregistrées dans les comptes étant pour une grande partie estimées et donc sujettes à des corrections ultérieures. La dissolution partielle de ces provisions pour CHF 620'000.- ont amélioré le résultat d'autant et explique le solde négatif apparaissant dans cette ligne.

Rubriques 90.400 / Impôt sur revenu et fortune et 90.401 / Impôt sur bénéfice et capital : M. Savigny relève un dépassement des recettes fiscales sur les personnes physiques par rapport au budget de plus de CHF 500'000.-, mais que dans ces recettes, CHF 265'000.- proviennent de corrections d'estimation des recettes fiscales des périodes précédentes. La part d'impôts à la source est signalée car, avec près de CHF 1,8 millions, elle est très importante pour une commune comme Perly-Certoux. Les recettes fiscales des personnes morales sont en diminution, après plusieurs années d'augmentation.

Rubrique 94.322 / Dettes à moyen et long terme : M. Savigny indique que la commune, après n'avoir eu aucune dette pendant de nombreuses années, a contracté en 2015 un emprunt de CHF 5 millions auprès de la SUVA sur 12 ans, à un taux intéressant de 0,79%. Cet emprunt est destiné à couvrir les investissements que fait la commune depuis quelques années.

Au final, le compte de fonctionnement présente des charges pour un total de CHF 9'755'000.- en chiffres ronds, et des recettes pour un total de CHF 11'105'000.- en chiffres ronds, soit, au net, des dépenses de CHF 223'000.- inférieures au budget et des recettes de CHF 897'000.- supérieures au budget, ce qui donne un résultat de CHF 1'120'000.- supérieur au boni budgétisé de CHF 230'000.-, avec un résultat de CHF 1'350'000.-, qui comprend en bonne partie les extournes de provision dont il a été question plus haut. M. Savigny note que les amortissements ordinaires et complémentaires (331 + 332) totalisent CHF 2'512'000.- dans les charges de CHF 9'755'000.-, soit CHF 1'188'000.- supérieur à ce qui avait été budgétisé.

M. Savigny passe ensuite en revue le compte des investissements et le bilan au 31.12.2015. Concernant ce dernier document, M. Savigny précise la notion de « reliquat » : ce terme désigne les débiteurs fiscaux et aussi le montant estimé des recettes fiscales à recevoir, qui feront l'objet de taxations futures lorsque les contribuables auront déposé leur déclaration. Ce reliquat est en diminution en 2015, par rapport à 2014. Le patrimoine administratif a augmenté, conséquence de l'augmentation des investissements. L'emprunt contracté auprès de la SUVA figure au passif du bilan. Enfin, M. Savigny signale la diminution des provisions, liée à la dissolution de la provision pour risque de surévaluation des estimations fiscales et celle pour risque de perte sur débiteurs fiscaux. La fortune de la commune augmente du boni présenté dans le compte de fonctionnement, pour s'établir à CHF 48'775'000.- en chiffre rond.

Le tableau des emprunts est distribué pendant la séance.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A 21h45, le Président lève la séance pour une courte pause.

A 21h50, la séance reprend.

M. Savigny reprend la présentation des comptes avec le tableau des amortissements. Une colonne en bleu présente les amortissements complémentaires 2015, décidés en décembre 2015 par le Conseil. Dans la colonne baptisée « début d'amortissement », trois positions surlignées en rose présentent les amortissements qui seront en 2017 pour des investissements pas encore commencés en 2015. Ils étaient prévus dans le budget 2015 mais ne se trouvent pas comme charges en 2015 et participent donc à l'économie d'amortissements ordinaires de CHF 400'000.- réalisée cette année.

Tableau des crédits en cours : M. Savigny précise que le tableau mentionné en page 16 est remplacé par celui distribué en séance afin de tenir compte de deux crédits ouverts qui n'ont pas fait l'objet de dépenses en 2015. Le but étant d'avoir un tableau en cohérence avec celui des amortissements. Concernant le point relatif au Plan directeur communal, M. Savigny souligne l'écart entre la prévision et le coût réel. Une délibération spécifique sera présentée lors d'un prochain Conseil afin de couvrir ce dépassement et les dépenses encore prévisibles à ce stade du dossier. Cinq crédits sont bouclés cette année et n'apparaîtront plus dans les crédits en cours de la commune désormais.

Dans le bilan au 31 décembre 2015 de la commune (p. 18 des documents remis), M. Savigny explique, sous « Hors bilan », l'incidence potentielle du découvert CAP, la CAP étant la caisse de prévoyance du personnel communal. Le montant mentionné représente celui que la commune aurait à déboursier pour pallier à l'insuffisance de la CAP à couvrir les engagements des rentes du personnel communal, pensionné et actif. Concernant le découvert CAP pour les groupements intercommunaux, la commune de Perly-Certoux aurait aussi à participer, solidairement avec les autres communes, à la couverture de ce découvert pour une part non déterminée.

M. Delaude demande si le montant indiqué dans le découvert CAP (personnel intercommunal) de CHF 1'321'000.- tient compte de la recapitalisation de la CAP effectuée il y a deux ou trois ans.

M. Savigny répond que la recapitalisation de la CAP avait été nécessaire suite au changement de statut de la CAP, qui quittait la Ville de Genève pour devenir une entité indépendante. Le montant indiqué dans les comptes 2015 résulte de calculs basés sur un ~~fiés~~ aux taux de couverture de 80.75% et aux engagements de la CAP à l'égard du personnel communal. ~~Les actifs~~ La fortune de la CAP est insuffisante pour couvrir tous ses engagements. Le montant représente les 19.25% des engagements de la CAP à l'égard de notre personnel que la commune devrait éventuellement financer pour son personnel.

M. Savigny présente ensuite divers graphiques. L'effet des amortissements complémentaires et de l'emprunt de CHF 5 millions de francs sont visibles dans les courbes des différents graphiques sur le bilan.

Concernant l'imposition des personnes morales (tableau 15), le tableau montre le fléchissement de l'impôt des personnes morales depuis 2014, tant sur la courbe des estimations du Département des finances, que sur celle des estimations et celle présentant ce qui est réellement enregistré dans les comptes. En 2014, la commune a enregistré une correction négative des estimations antérieures de rentrées d'impôts des personnes morales alors que les deux années précédentes, elle avait enregistré des corrections positives.

M. Savigny précise que la valeur effective du centime additionnel pour 2014 s'établit aux environs de CHF 230'000.-. Il rappelle, en commentant le tableau 23, l'importance des recettes d'imposition des personnes morales et que Perly-Certoux fait partie des trois communes du canton les plus touchées par la réforme de l'imposition des entreprises (RIE), avec environ 30% du budget qui seront impactés par cette réforme.

Il signale encore une incohérence dans les communications des estimations fiscales dans l'impôt à la source des personnes physiques. Cet impôt est constitué essentiellement par des frontaliers, la commune doit rétrocéder une partie de leurs impôts à leur commune d'habitation, soit aux communes frontalières. En 2015, la part à rétrocéder devrait être calculée sur la base des recettes enregistrées en 2014. Précisons que l'impôt à la source n'est pas constitué dans sa totalité par les frontaliers. Or, la rétrocession aux communes frontalières à charge de la commune a été calculée sur des recettes d'impôts à la source 2014 supérieures de 19% à celles effectivement enregistrées

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

dans les comptes 2014F. La commune a demandé des explications au Département des finances et attend la réponse.

M. Savigny ayant terminé sa présentation, il est chaleureusement applaudi, ainsi que M. Nierlé, pour la précision de ces comptes.

E. Communications de l'Exécutif

1. Divers

a) Changement de comité du Football Club de Perly-Certoux

M. Trono donne lecture d'un courrier reçu du Président du FCPC à l'attention du Conseil administratif, du Conseil municipal et des employés communaux.

Concerne: Démission du comité et élection du nouveau Président

Mesdames, Messieurs,

Le comité qui dirige le FC-Perly-Certoux depuis la saison 2011-2012 et dont je suis le Président a démissionné lors de notre dernière assemblée générale pour le 30 juin prochain.

Afin de faciliter, la reprise de nos tâches par le nouveau comité et son Président, je vous transmets ci-après les nouvelles personnes qui représenteront le club à partir du 1er juillet 2016 :

David Bédert, Président

Sandrine Lotterio, Vice-Présidente Jérôme

Bédert, Vice-Président

Frédéric Harder, Trésorier

Membre du comité : Mmes S. Hilty, B. de Raemy, N. Jaeger, MM. J. Gras, B. Novelle, P.

Sandmeier, J. Garcia, M. Lao, G. Martin

C'est avec plaisir et fierté que je transmets les rênes du Club à cette nouvelle équipe et je profite de ce courrier afin de remercier vivement les conseillers administratifs, les membres du conseil municipal ainsi que les employés communaux pour leur soutien lors de mes 5 années de présidence.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain Moscatello, Président

b) Toboggan aquatique

M. Gorce rappelle la discussion sur ce sujet lors de la dernière séance du Conseil municipal qui avait abouti à un mandat donné au Conseil administratif de poursuivre avec ce projet. M. Gorce indique que deux propositions d'emplacement ont été faites par le Service technique pour un toboggan de 70m sur le modèle de Gliss'en Ville. Le projet a été chiffré dans sa globalité, soit non seulement la structure mais aussi l'encadrement et la sécurité requises par un tel projet. L'ensemble des coûts se monte à environ CHF 30'000.-. L'administration a alors proposé un autre projet plus modeste, d'un toboggan aquatique gonflable, de 16m de long. Cet équipement est loué par une société au prix de CHF 2690.- pour une plage horaire de 14h à 23h, avec animateurs. Il faudrait fermer les rues proches des emplacements retenus, le chemin du Relai étant plus compliqué à fermer que le chemin de la Mairie. M. Gorce souligne que la commune n'a pas le budget du premier projet, le second projet serait plus abordable, même s'il ne répond pas à la demande originale. Ce montant entrerait dans le cadre du budget prévu pour les manèges lors de diverses manifestations communales, il n'y aurait pas de dépassement.

Mme Maytain précise que la Commission a rencontré les enfants pour leur expliquer ce qui s'était passé lors du dernier Conseil municipal. La discussion était intéressante, et il a été expliqué aux enfants que le projet pouvait être accepté ou rejeté. Mais le projet était celui de Gliss'en Ville, pas cette solution intermédiaire de manège.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce précise qu'en tous les cas, quelle que soit la décision du Conseil, le Conseil administratif retournera vers les enfants pour leur présenter la décision ou le projet. Ceci fait partie du processus d'éducation citoyenne qui est de faire comprendre le processus qui aboutit à un projet. Il ajoute que le toboggan aquatique de 16m serait installé sur le parking de la buvette du football pour les Promotions. Il serait disponible pour l'école dans la journée, pour le GIAP ensuite, puis ouvert à tout le monde. En revanche, pour monter le premier projet de toboggan de 70m, il faudrait demander des autorisations.

M. Cheyroux demande si ces deux projets sont ouverts aux adultes ou seulement aux enfants.

M. Gorce et Mme Baudet indiquent que c'est ouvert aux adultes aussi, même si la destination première est les enfants.

Mme Maytain rappelle que la première idée était de remplacer les activités qui ne peuvent pas se faire dans le préau lorsque la Vague a lieu. Par la suite, le projet s'est élargi et propose ce toboggan aussi à la population.

Le Président récapitule les choix pour le Conseil: premier projet à CHF 30'000.-, 2^e projet moins cher, ou pas de projet du tout.

Sur une demande de Mme Baudet, M. Gorce précise que le 2^e projet peut aussi faire partie des animations de la Vague.

M. Gaudin, en soulignant que son fils est très engagé sur ce projet, revient sur le premier toboggan aquatique et le fait qu'il a manqué de temps aux enfants pour trouver des sponsors et peaufiner le dossier financier. Ceci dit, il reconnaît que c'est une grosse somme d'argent et que les enfants vivraient comme une frustration cet abandon, ce qui serait aussi une leçon de vie.

Le Président estime qu'apprendre qu'un magnifique projet ne peut être réalisé et qu'il faut se replier sur un projet plus modeste fait également partie d'une démarche citoyenne.

Mme Baudet plaide pour la solution modeste plutôt que pour l'abandon du projet, vu l'engagement des élèves dans cette démarche. Le petit toboggan serait déjà un résultat dont les élèves pourraient être fiers.

M. Gaudin complète son intervention en précisant qu'il est favorable au 2^e projet, car il apporte une innovation à la gamme des manèges des Promotions.

Pour M. Gorce, si ce 2^e projet est monté à Perly-Certoux, les élèves pourront clairement dire que c'est grâce à eux.

Mme Maytain se félicite déjà qu'on soit allé au bout du processus. Le toboggan du 2^e projet, plus court, sera déjà tout à fait satisfaisant.

M. Delaude est satisfait qu'une alternative ait été apportée. Par rapport au moment, il plébiscite les Promotions plutôt que la Vague.

Le Président, sentant que la seconde proposition crée un consensus, propose de mettre aux voix le projet plus modeste du toboggan.

M. Gorce suggère que les deux projets soient mis aux voix. Le Président fait voter les deux projets l'un après l'autre.

Premier projet :

Par une voix « pour », 11 voix « contre » et 4 abstentions, le Conseil municipal décide de ne pas accepter de financer le projet de toboggan aquatique de 70m de longueur, sur le modèle de Gliss'en Ville, devisé à CHF 30'000.-

Second projet :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter de financer le projet de toboggan aquatique de 16m de long, devisé à CHF 2690.-

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Concernant la date, Mme Baudet rejette le moment des Promotions, car le dernier vendredi après-midi d'école est un moment privilégié entre enseignants et élèves. Elle recommande que les enseignants soient consultés sur cette possibilité.

Répondant à M. Delaude, M. Gorce indique que ce toboggan aquatique est disponible pour les deux dates.

M. Delaude suggère que Mme Baudet consulte les enseignants et revienne directement au Conseil administratif avec la réponse.

M. Gorce souhaite pouvoir, avec la Commission, présenter le projet retenu aux élèves afin qu'ils ne le découvrent pas sur le moment.

M. Delaude craint que les élèves trouvent ce projet nul, ce qui ferait renoncer à ce projet.

M. Gorce conclut en indiquant que les deux dates seront pré-réservées en attendant d'avoir la réponse définitive et d'avoir pu apporter un retour aux élèves.

c) Réponses aux questions individuelles de la dernière séance du Conseil municipal

Visibilité au débouché des nos 27 et 29 route de Certoux (M. Bédert) : M. Trono rappelle que la demande de pose de miroir doit être faite par ceux qui ont besoin. C'est donc une démarche privée à faire à la Direction générale des transports (DGT), au canton. Le Service technique de la commune est à disposition pour aider à faire la démarche si nécessaire.

d) Information sur les éco-points en vue d'une délibération

M. Gorce rappelle que la commune a commencé à s'équiper d'éco-points, suite à une demande de la précédente législature. Différents éco-points vont compléter le dispositif existant au fur et à mesure des réalisations des routes et de constructions futures. M. Gorce montre les endroits d'implantation prévus sur une carte de la commune, qui sera jointe à ce PV. Une première estimation des coûts pour 12 à 13 éco-points s'élève à CHF 1,170 millions HT. M. Gorce précise que les coûts plus précis seront apportés dans une délibération, avec un exposé des motifs. Le Conseil administratif doit encore décider s'il présente une seule délibération pour l'ensemble ou plusieurs délibérations. Les déchets récoltés seront encore précisés, hormis les incinérables présents sur chaque éco-point. Des autorisations de construire devront être déposées pour chaque réalisation d'éco-point. Avec ce nombre d'éco-points, les besoins des villages de Perly et Certoux seront couverts. La zone autour de la route de St-Julien et la partie sud de la commune devront ensuite être équipées.

Répondant à une question de M. Cheyroux, M. Gorce précise que l'éco-point marqué à la Maison de la douane est déjà prévu dans le budget de construction du Centre de vie intergénérationnel.

M. Bédert demande comment est fait le choix des déchets pour chaque éco-point.

M. Gorce répond que le mandataire Ecoservices, qui a réfléchi au concept global, a fait des propositions par rapport au nombre d'habitants et à la localisation. Le Conseil administratif affinera encore ces éléments par la suite.

M. Simon se fait préciser que cela limite la collecte des données au porte-à-porte. Il demande si dans le budget prévu sont intégrées les économies liées à la suppression des levées au porte-à-porte.

M. Gorce répond que les économies dépendent du niveau de volume des déchets triés, puisque la commune paie au poids.

M. Bédert relève que certains containers d'ordures ménagères sont pleins, qu'il faudrait en tous les cas faire une levée le vendredi.

M. Gisiger demande comment l'information va aller aux riverains, aux habitants.

M. Gorce répond que cette information au Conseil municipal est un premier point, puis il y aura dans la procédure d'autorisation des publications officielles. Il estime que la commune a déjà communiqué sur cette stratégie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger demande comment la commune gèrera les habitants qui ne seraient pas d'accord avec certains emplacements.

M. Gorce indique que les emplacements prévus sont sur domaine public et que la commune n'a pas tellement de place à disposition. La répartition étant géographique, une suppression ou un déplacement pèjorerait une zone d'habitations.

M. Trono rappelle que l'éco-point est destiné à supprimer la collecte au porte-à-porte. Le périmètre d'un éco-point est de 150 m environ, en supprimer un signifie obliger les habitants à faire plus de km pour jeter leurs ordures. Car la commune ne gardera pas une collecte au porte-à-porte pour l'immeuble ou l'habitant qui ne veut pas d'un éco-point chez lui. Il s'agit d'une politique globale.

M. Cheyroux demande dans quel délai l'installation des éco-points sera poursuivie aussi dans le sud de la commune.

M. Gorce répond que la commune a profité de travaux réalisés dans les deux villages. Pour le sud, il faudra trouver des emplacements, ce qui paraît plus difficile sans travaux en cours.

M. Mouton insiste sur la nécessité d'avertir la population qu'il n'y aura plus de ramassage au porte-à-porte.

M. Gorce s'interroge sur le moment opportun de faire cette communication pour éviter des oppositions difficiles à intégrer si l'on veut garder l'idée d'une implantation répondant à un concept global.

e) Programme de la fête du Printemps

M. Trono présente le programme de cette journée, qui est l'occasion d'une rencontre avec les associations et les communiens.

f) Espace public au bord de l'Aire

M. Gorce rappelle qu'une convention a été signée pour l'entretien des bords de l'Aire et qu'une autorisation de construire a été déposée pour l'aménagement de cette zone, avec la pose de tables et de grills. Cette autorisation a été délivrée le 19 avril 2016, et est publiée dans la Feuille d'avis officielle. Passé le délai légal de publication, la commune pourra aménager cet espace. Des barrières sont prévues à l'entrée de cet espace de nature. Le projet d'aménagement routier prévu sur la route de Certoux et les tennis, prévoit des places de stationnement qui permettront de poser là sa voiture et de rejoindre à pied cette aire de pique-nique.

F. Propositions individuelles & questions

1. Travaux d'aménagement routier à Perly

M. Delaude relève qu'il a entendu plusieurs personnes faire l'éloge des ouvriers actifs sur les chantiers routiers dans le bas du village de Perly. Ils manifestent un réel souci des habitants et font de leur mieux pour faciliter leurs déplacements. Il souhaite répercuter la satisfaction des habitants ici.

2. Bancs à la patinoire

M. Bédert revient sur l'impérieuse nécessité que des bancs soient installés à la patinoire.

M. Trono estime très simple qu'il y ait trois ou quatre bancs dans les chalets de la patinoire qui soient sortis en attendant les aménagements définitifs sur cette zone. Ce qui est déjà fait.

3. Moratoire sur les chantiers privés sur les nouvelles routes

M. Simon demande s'il est envisageable de décréter un moratoire pour interdire l'ouverture de chantiers privés sur les routes nouvellement aménagées. Il voudrait savoir si une commune peut interdire à un propriétaire d'ouvrir un chantier, pour se raccorder au gaz, par exemple, sur une route qui viendrait d'être refaite.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. 30km/h sur la route de Certoux

M. Bédert demande où cela en est. M. Trono répond qu'on en est à l'achat des totems.

5. Bancs aux arrêts de bus provisoire

Mme Fernandez-Page signale qu'il manque un banc. Il lui est répondu qu'il a été volé.

M. Gorce signale l'oubli d'un point dans les Communications de l'Exécutif, portant sur le projet de couvrir un court de tennis. Le voici :

6. Couvert du tennis

M. Gorce souhaite revenir sur les communications de l'Exécutif afin de communiquer une information supplémentaire, à savoir que l'étude du Bureau Charpente Concept a été reçue. Il propose qu'elle soit examinée par la Commission des Sports ou la Commission des Bâtiments. Le bureau d'études se propose pour être auditionné et pour faire visiter un court couvert à Pregny-Chambésy.

Les deux Commissions sont intéressées par l'audition et la visite.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h40.

Le Président du Conseil
Raphaël Prina

Le Vice-président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé